

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le

ID : 073-217303296-20240408-2024_025_1-DE



REPUBLIQUE FRANCAISE

De la Commune de **VOGLANS - SAVOIE**

DEPARTEMENT
SAVOIE

Séance du 8 avril 2024

N° 2024-025

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents
19	19	13

Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

DATE CONVOCATION
27/03/24

DATE D’AFFICHAGE
27/03/24

OBJET
de la
DELIBERATION

Mise en place de la
nomenclature budgétaire
et comptable M57
au 1er janvier 2024 :
fongibilité des crédits

Acte rendu exécutoire
après
dépôt en Préfecture

Le

et Publication ou
Notification

Le

L’an deux mille vingt-quatre et le huit avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, en mairie, sous la présidence de Monsieur Yves MERCIER, Maire,

Présents : Yves MERCIER, Martine BERNON, Malika BERNOU, Eric BURDET, Sandrine CAVALLO, Anne CHERPIN, Jacques CONVERT, Ophélie DEVEZE, Sylvain GARON GUINAUD, Alain GOUJON, Jean NOIRAY, Cédric POTHIER (arrivé à 20h22), Carmela SICOLI, Sébastien THERME

Absents : Mathieu CROSET, Floriane PALUMBO, Jean-Claude POULLILIAN, Nadia PULLI, Isabelle TETAZ

POUVOIRS : Isabelle TETAZ donne pouvoir à Martine BERNON

Secrétaire de séance : Sandrine CAVALLO

Par délibération en date du 18 décembre 2023, le Conseil municipal a délibéré sur la mise en œuvre de la nomenclature M57 pour le vote du budget principal communal.

La mise en œuvre de cette nomenclature budgétaire et comptable permet de mettre en place un assouplissement de gestion encadré des virements de crédits entre chapitres budgétaires.

Application de la fongibilité des crédits :

L’instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de davantage de souplesse budgétaire puisqu’elle offre la possibilité au Conseil municipal de déléguer au Maire de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l’exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L.5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, le Maire informe l’assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Cette disposition permettrait notamment d’amender si besoin la répartition des crédits budgétaire entre chaque chapitre budgétaire (chapitres budgétaires classiques et chapitres opération) afin d’ajuster au plus près les crédits aux besoins de répartition et sans modifier le montant global des investissements. Cette disposition permettrait de réaliser des opérations purement techniques avec rapidité. Un tableau retraçant ces mouvements serait alors présenté au conseil municipal le plus proche, dans les mêmes conditions que les décisions prises par le Maire en vertu de l’article L.2122-22 du CGCT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section ;
- **DE VALIDER** l'application de ces dispositions pour le budget principal soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57

Fait et délibéré en séance, les, jour, mois, an, susdits

Le secrétaire de séance



Le Maire,

YVES MERCIER



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le

ID : 073-217303296-20240408-2024_026-DE



REPUBLIQUE FRANCAISE

De la Commune de VOGLANS - SAVOIE

DEPARTEMENT
SAVOIE

Séance du 8 avril 2024

N° 2024-026

L'an deux mille vingt-quatre et le huit avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, en mairie, sous la présidence de Monsieur Yves MERCIER, Maire,

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents
19	19	14

Présents : Yves MERCIER, Martine BERNON, Malika BERNOU, Eric BURDET, Sandrine CAVALLO, Anne CHERPIN, Jacques CONVERT, Ophélie DEVEZE, Sylvain GARON GUINAUD, Alain GOUJON, Jean NOIRAY, Cédric POTHIER (arrivé à 20h22), Carmela SICOLI, Sébastien THERME

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Absents : Mathieu CROSET, Floriane PALUMBO, Jean-Claude POULLILIAN, Nadia PULLI, Isabelle TETAZ

DATE CONVOCATION
27/03/24

POUVOIRS : Isabelle TETAZ donne pouvoir à Martine BERNON

Secrétaire de séance : Sandrine CAVALLO

DATE D'AFFICHAGE
27/03/24

Vu l'avis de la commission finances réunie le 20 mars 2024,

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter par chapitre le budget primitif 2024, arrêté comme suit, en euros :

OBJET
de la
DELIBERATION

Vote du budget primitif
2024

	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT		
Résultat de fonctionnement reporté	3 179 516.00	3 079 516.00
Total	3 179 516.00	3 179 516.00
INVESTISSEMENT		
Crédits nouveaux	2 024 370.85	2 394 458.23
Restes-à-réaliser	443 715.15	
Solde d'exécution 2023 reporté		73 627.77
Total	2 468 086.00	2 468 086.00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **D'APPROUVER** le budget primitif 2024 de la Commune voté par chapitre.

Acte rendu exécutoire
après
dépôt en Préfecture

Fait et délibéré en séance, les, jour, mois, an, susdits

Le secrétaire de séance

Le Maire,
YVES MERCIER

Le

et Publication ou
Notification

Le





REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune : Commune de Voglans (1)

AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21730329600016

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE AIX LES BAINS

M. 57

Budget primitif (projet de budget)

Voté par nature

BUDGET : Budget Communal (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	28
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	29
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	30
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	31
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	33
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	36
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	41

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	43
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	46
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	50
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	51
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	52
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	54
B9 - Etat du personnel	Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	56
C1.1 - Equilibre budgétaire	57
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	58
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	59
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	60
A - Arrêté et signatures	

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ; les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES		I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES		A

Informations statistiques	
Population totale	Valeurs 2 000

Informations fiscales (N-2)	
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	Collectivité 0,00

Informations financières – ratios	
<p>1 Dépenses réelles de fonctionnement / population</p> <p>2 Recettes réelles de fonctionnement / population</p> <p>3 Dépenses d'équipement brut / population</p> <p>4 Encours de dette / population (2) (3)</p> <p>5 DGF / population</p> <p>6 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)</p> <p>7 Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)</p> <p>8 Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement</p> <p>9 Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)</p> <p>10 Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)</p>	Valeurs 1 069,49 1 539,76 1 095,69 0,00 10,00 48,88 % 76,72 % 71,16 % 0,00 % 30,54 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I -- INFORMATIONS GENERALES MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I

B

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
 - avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.50 %
- Investissement : 7.50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :
- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;

- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES		I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)		C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			Résultat ou solde (A) (2)
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	
TOTAL DU BUDGET	4 716 462,01	4 150 063,14	1 228 955,28	A1 662 556,41
Investissement	2 340 905,53	1 296 151,29	1 118 362,01	A2 73 627,77
Fonctionnement	2 375 556,48	2 853 911,85	110 573,27	A3 588 928,64

	RESTES A REALISER N-1			Solde (B)	
	Dépenses	Recettes			
TOTAL des RAR	I + II	443 715,15	III + IV	0,00	B1 -443 715,15
Investissement	I	443 715,15	III	0,00	B2 -443 715,15
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3 0,00

	A1 + B1	A2 + B2	A3 + B3	RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)
TOTAL				218 841,26
Investissement				-370 087,38
Fonctionnement				588 928,64

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES

C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 443 715,15
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	443 715,15
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (recues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS

	DEPENSES	RECETTES
VOTE	2 024 370,85	2 394 458,23

	+	+
REPORTS		
Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	443 715,15	0,00
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	0,00	(si solde positif) 73 627,77
	=	=
Total de la section d'investissement (2)	2 468 086,00	2 468 086,00

	DEPENSES	RECETTES
VOTE	3 179 516,00	3 079 516,00

	+	+
REPORTS		
Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	0,00	(si excédent) 100 000,00
	=	=
Total de la section de fonctionnement (3)	3 179 516,00	3 179 516,00
	=	=
TOTAL DU BUDGET (4)	5 647 602,00	5 647 602,00

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
PRESENTATION DES AP VOTEES		B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapître(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AP de dépenses imprévues » (2)			0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
PRESENTATION DES AE VOTEES		B2

Numéro	Libellé	Chapitre(s)	Montant
AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)			
TOTAL			
			0,00

« AE de dépenses imprévues » (2)			
		022	0,00

TOTAL GENERAL			
			0,00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriamuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.
 (2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	50 000,00	0,00	177 342,26	0,00	177 342,26
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	4 200,00	0,00	4 200,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	3 081 206,90	443 715,15	1 570 328,59	0,00	2 014 043,74
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		3 133 206,90	443 715,15	1 751 870,85	0,00	2 195 586,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	4 000,00	0,00	4 000,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	220 197,86	0,00	223 500,00	0,00	223 500,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	45 000,00	0,00	45 000,00
Total des dépenses financières		220 197,86	0,00	272 500,00	0,00	272 500,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		3 353 404,76	443 715,15	2 024 370,85	0,00	2 468 086,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	3 353 404,76	443 715,15	2 024 370,85	0,00	2 468 086,00
+					
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE					0,00
=					
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					2 468 086,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT

II
C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	150 000,00	0,00	484 999,59	0,00	484 999,59
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		150 000,00	0,00	484 999,59	0,00	484 999,59
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	200 000,00	0,00	380 000,00	0,00	380 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	600 000,00	0,00	488 928,64	0,00	488 928,64
138	Autres subventions Invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	870 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		1 670 000,00	0,00	868 928,64	0,00	868 928,64
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		1 820 000,00	0,00	1 353 928,23	0,00	1 353 928,23

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	409 811,19		1 040 530,00	0,00	1 040 530,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	5 211,56		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		415 022,75		1 040 530,00	0,00	1 040 530,00

TOTAL	2 235 022,75	0,00	2 394 458,23	0,00	2 394 458,23
--------------	---------------------	-------------	---------------------	-------------	---------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	73 627,77
--	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 468 086,00
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)**

1 040 530,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et



réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	834 600,00	0,00	813 300,00	0,00	813 300,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	908 400,00	0,00	1 045 500,00	0,00	1 045 500,00
014	Atténuations de produits	46 000,00	0,00	42 000,00	0,00	42 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	194 300,00	0,00	195 686,00	0,00	195 686,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 983 300,00	0,00	2 096 486,00	0,00	2 096 486,00
66	Charges financières	30 687,52	0,00	33 500,00	0,00	33 500,00
67	Charges spécifiques (3)	3 000,00	0,00	8 000,00	0,00	8 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	3 000,00		1 000,00	0,00	1 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		2 019 967,52	0,00	2 138 986,00	0,00	2 138 986,00
023	Virement à la section d'investissement (4)	409 811,19		1 040 530,00	0,00	1 040 530,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	5 211,56		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		415 022,75		1 040 530,00	0,00	1 040 530,00
TOTAL		2 434 990,27	0,00	3 179 516,00	0,00	3 179 516,00
+						
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						0,00
=						
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						3 179 516,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

II
C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	4 000,00	0,00	33 600,00	0,00	33 600,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	168 280,00	0,00	212 800,00	0,00	212 800,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	823 565,00	0,00	818 565,00	0,00	818 565,00
731	Fiscalité locale	990 592,00	0,00	1 004 231,00	0,00	1 004 231,00
74	Dotations et participations (3)	37 000,00	0,00	89 320,00	0,00	89 320,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	320 000,00	0,00	350 000,00	0,00	350 000,00
Total des recettes de gestion courante		2 343 417,00	0,00	2 508 516,00	0,00	2 508 516,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	1 000,00	0,00	571 000,00	0,00	571 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		2 344 417,00	0,00	3 079 516,00	0,00	3 079 516,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL		2 344 417,00	0,00	3 079 516,00	0,00	3 079 516,00
+						
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						100 000,00
=						
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						3 179 516,00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	1 040 530,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	---------------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE – DEPENSES

DT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	4 000,00	0,00	4 000,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	223 500,00	0,00	223 500,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	177 342,26	0,00	177 342,26
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	4 200,00	0,00	4 200,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	2 014 043,74	0,00	2 014 043,74
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	45 000,00	0,00	45 000,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		2 468 086,00	0,00	2 468 086,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

2 468 086,00

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	813 300,00		813 300,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	1 045 500,00		1 045 500,00
014	Atténuations de produits	42 000,00		42 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	195 686,00	0,00	195 686,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	33 500,00	0,00	33 500,00
67	Charges spécifiques (9)	8 000,00	0,00	8 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	1 000,00	0,00	1 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		1 040 530,00	1 040 530,00
Dépenses de fonctionnement – Total		2 138 986,00	1 040 530,00	3 179 516,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

3 179 516,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autorité de gestion.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

ID : 073-217303296-20240408-2024_026-DE

BALANCE GENERALE – RECETTES**DZ****RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	380 000,00	0,00	380 000,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	484 999,59	0,00	484 999,59
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (7)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres Immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		1 040 530,00	1 040 530,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		864 999,59	1 040 530,00	1 905 529,59

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

73 627,77

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT

488 928,64

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES**2 468 086,00****RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	33 600,00		33 600,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	212 800,00		212 800,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	818 565,00		818 565,00
731	Fiscalité locale	1 004 231,00		1 004 231,00
74	Dotations et participations (8)	89 320,00		89 320,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	350 000,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	571 000,00	0,00	571 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		3 079 516,00	0,00	3 079 516,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

100 000,00

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES**3 179 516,00**

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

III

A

DEPENSES

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I			II			III = I + II
TOTAL	3 353 404,76	443 715,15	0,00	2 024 370,85	0,00	0,00	2 024 370,85	2 468 086,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	50 000,00	0,00	0,00	177 342,26	0,00	0,00	177 342,26	177 342,26
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	4 200,00	0,00	0,00	4 200,00	4 200,00
21 Immobilisations corporelles	3 081 206,90	443 715,15	0,00	1 570 328,59	0,00	0,00	1 570 328,59	2 014 043,74
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	3 133 206,90	443 715,15	0,00	1 751 870,85	0,00	0,00	1 751 870,85	2 195 586,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00	4 000,00	4 000,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	220 197,86	0,00	0,00	223 500,00	0,00	0,00	223 500,00	223 500,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	45 000,00	0,00	0,00	45 000,00	45 000,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières	220 197,86	0,00	0,00	272 500,00	0,00	0,00	272 500,00	272 500,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	3 353 404,76	443 715,15	0,00	2 024 370,85	0,00	0,00	2 024 370,85	2 468 086,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)

Total des dépenses d'investissement cumulées

2 468 086,00

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le

ID : 073-217303296-20240408-2024_026-DE

(1) Voir état I.B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

Commune de Voglans - Budget Communal - BP (projet de budget) - 2024

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(6) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprises des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le



ID : 073-217303296-20240408-2024_026-DE

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

III
A

RECETTES

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II	III = I + II
TOTAL	1 635 022,75	0,00	1 905 529,59	0,00	1 905 529,59
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	150 000,00	0,00	484 999,59	0,00	484 999,59
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	150 000,00	0,00	484 999,59	0,00	484 999,59
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	200 000,00	0,00	380 000,00	0,00	380 000,00
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	870 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières	1 070 000,00	0,00	380 000,00	0,00	380 000,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles	1 220 000,00	0,00	864 999,59	0,00	864 999,59
021 <i>Virement de la section de fonctionnement</i>	409 811,19		1 040 530,00	0,00	1 040 530,00
040 <i>Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)</i>	5 211,56		0,00	0,00	0,00
041 <i>Opérations patrimoniales (6)</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre	415 022,75		1 040 530,00	0,00	1 040 530,00
R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)					73 622,75
Affectation au compte 1068 (8)					488 929,59
Total des recettes d'investissement cumulées					2 468 081,00

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le

ID : 073-217303296-20240408-2024_026-DE

Berger
Levrault

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

Commune de Voglians - Budget Communal - BP (projet de budget) - 2024

- (2) Voir l'état IV-55 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).
- (4) Les comptes 15, 28, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrite en cas de reprises des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprises anticipées des résultats).
- (8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le



ID : 073-217303296-20240408-2024_026-DE

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

III
A1

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I	II					III = I + II
018	3 353 404,76	443 715,15	0,00	2 024 370,85	0,00	0,00	2 024 370,85	2 468 086,00
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	50 000,00	0,00	0,00	177 342,26	0,00	0,00	177 342,26	177 342,26
Immobilisations incorporelles (sauf 204)								
2031 Frais d'études	50 000,00	0,00		174 342,26	0,00	0,00	174 342,26	174 342,26
2033 Frais d'insertion	0,00	0,00		3 000,00	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	4 200,00	0,00	0,00	4 200,00	4 200,00
20421 Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00		4 200,00	0,00	0,00	4 200,00	4 200,00
21	3 081 206,90	443 715,15	0,00	1 570 328,59	0,00	0,00	1 570 328,59	2 014 043,74
Immobilisations corporelles								
2111 Terrains nus	100 000,00	0,00		30 000,00	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00
2112 Terrains de voirie	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2118 Autres terrains	0,00	0,00		50 000,00	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00
2121 Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2128 Autres agencements et aménagements	300 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21312 Bâtiments scolaires	157 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21318 Autres bâtiments publics	142 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21351 Bâtiments publics	1 370 000,00	307 587,78		1 198 928,59	0,00	0,00	1 198 928,59	1 506 516,37
21352 Bâtiments privés	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2151 Réseaux de voirie	797 500,00	123 092,97		250 000,00	0,00	0,00	250 000,00	373 092,97
2152 Installations de voirie	2 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215738 Autre matériel et outillage de voirie	5 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158 Autres inst., matériel, outill. techniques	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2175738 Autre mat. et outillage de voirie (mad)	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2181 Install. générales, agencements	138 000,00	13 034,40		5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	18 034,40
21828 Autres matériels de transport	43 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21831 Matériel informatique scolaire	0,00	0,00		24 400,00	0,00	0,00	24 400,00	24 400,00
21838 Autre matériel informatique	10 706,90	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21848 Autres matériels de bureau et mobiliers	15 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188 Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00		12 000,00	0,00	0,00	12 000,00	12 000,00
22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations reçues en affectation								

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le

Berger
Levrault

ID: 073-217303296-20240408-2024_026-DE

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
		I			II			
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2312	Aménagements et agencements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	3 133 206,90	443 715,15	0,00	1 751 870,85	0,00	0,00	1 751 870,85	2 195 586,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	4 000,00	0,00		4 000,00	4 000,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00	4 000,00	0,00		4 000,00	4 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	223 500,00	0,00		223 500,00	223 500,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	223 500,00	0,00		223 500,00	223 500,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régle)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	45 000,00	0,00		45 000,00	45 000,00
27638	Créance Autres établissements publics	0,00	0,00	45 000,00	0,00		45 000,00	45 000,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)		0,00					
Total des dépenses financières	220 197,86	0,00	0,00	272 500,00	0,00	0,00	272 500,00	272 500,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles	3 353 404,76	443 715,15	0,00	2 024 370,85	0,00	0,00	2 024 370,85	2 468 085,91
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

- (4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le



ID : 073-217303296-20240408-2024_026-DE



III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.


III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

AZ.Z

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 12/04/2024
Reçu en préfecture le 12/04/2024
Publié le
ID : 073-217303296-20240408-2024_026-DE



III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE		A3

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II	III = I + II
018	1 635 022,75	0,00	1 905 529,59	0,00	1 905 529,59
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	150 000,00	0,00	484 999,59	0,00	484 999,59
1311	150 000,00	0,00	149 999,59	0,00	149 999,59
1312	0,00	0,00	165 000,00	0,00	165 000,00
1313	0,00	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00
13141	0,00	0,00	120 000,00	0,00	120 000,00
16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	150 000,00	0,00	484 999,59	0,00	484 999,59
10	200 000,00	0,00	380 000,00	0,00	380 000,00
10222	150 000,00	0,00	310 000,00	0,00	310 000,00
10226	50 000,00	0,00	70 000,00	0,00	70 000,00
138	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	870 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières	1 070 000,00	0,00	380 000,00	0,00	380 000,00
45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles	1 220 000,00	0,00	864 999,59	0,00	864 999,59
021	409 811,19		1 040 530,00	0,00	1 040 530,00
040	5 211,56		0,00	0,00	0,00
192	0,00		0,00	0,00	0,00
2111	0,00		0,00	0,00	0,00
2115	0,00		0,00	0,00	0,00
28031	1 360,00		0,00	0,00	0,00
281312	1 234,44		0,00	0,00	0,00
281318	97,00		0,00	0,00	0,00
281351	1 184,08		0,00	0,00	0,00
28138	557,30		0,00	0,00	0,00
2815738	778,74		0,00	0,00	0,00

Commune de Voglans - Budget Communal - BP (projet de budget) - 2024

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
041 Opérations patrimoniales (9)	0,00	I	0,00	II	0,00 III = I + II
Total des recettes d'ordre	415 022,75		1 040 530,00	0,00	1 040 530,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Seul 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

III
B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
	TOTAL	2 434 990,27	0,00	0,00	3 179 516,00	0,00	0,00	3 179 516,00	3 179 516,00
011	Charges à caractère général (3)	834 600,00	0,00	0,00	813 300,00	0,00	0,00	813 300,00	813 300,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	908 400,00	0,00	0,00	1 045 500,00	0,00	0,00	1 045 500,00	1 045 500,00
014	Atténuations de produits	46 000,00	0,00	0,00	42 000,00	0,00	0,00	42 000,00	42 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	194 300,00	0,00	0,00	195 686,00	0,00	0,00	195 686,00	195 686,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion des services	1 983 300,00	0,00	0,00	2 096 486,00	0,00	0,00	2 096 486,00	2 096 486,00
66	Charges financières	30 667,52	0,00	0,00	33 500,00	0,00	0,00	33 500,00	33 500,00
67	Charges spécifiques (3)	3 000,00	0,00	0,00	8 000,00	0,00	0,00	8 000,00	8 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	3 000,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
	Total des dépenses financières	36 667,52	0,00	0,00	42 500,00	0,00	0,00	42 500,00	42 500,00
	Total des dépenses réelles	2 019 967,52	0,00	0,00	2 138 986,00	0,00	0,00	2 138 986,00	2 138 986,00
023	Virement à la section d'investissement	409 811,19			1 040 530,00	0,00		1 040 530,00	1 040 530,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	5 211,56			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre	415 022,75			1 040 530,00	0,00		1 040 530,00	1 040 530,00
	D002 Résultat reporté ou anticipé (5)								
	Total des dépenses de fonctionnement cumulées								3 179 516,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements plurifonctionnels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

Commune de Voglans - Budget Communal - BP (projet de budget) - 2024

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprises des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le

ID : 073-217303296-20240408-2024_026-DE



III – VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

III

B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	2 344 417,00	0,00	3 079 516,00	0,00	3 079 516,00
013	Atténuations de charges (2)	4 000,00	0,00	33 600,00	0,00	33 600,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	168 260,00	0,00	212 800,00	0,00	212 800,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	823 565,00	0,00	818 565,00	0,00	818 565,00
731	Fiscalité locale	990 592,00	0,00	1 004 231,00	0,00	1 004 231,00
74	Dotations et participations (2)	37 000,00	0,00	89 320,00	0,00	89 320,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	320 000,00	0,00	350 000,00	0,00	350 000,00
	Total des recettes de gestion des services	2 343 417,00	0,00	2 508 516,00	0,00	2 508 516,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	1 000,00	0,00	571 000,00	0,00	571 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	1 000,00	0,00	571 000,00	0,00	571 000,00
	Total des recettes réelles	2 344 417,00	0,00	3 079 516,00	0,00	3 079 516,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	R002 Résultat reporté ou anticipé (7)					100 000,00
	Total des recettes de fonctionnement cumulées					3 179 516,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)

100 000,00

Total des recettes de fonctionnement cumulées

3 179 516,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = D1 040).
(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le



ID : 073-217303296-20240408-2024_026-DE

III – VOTE DU BUDGET	
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	
III	B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	2 434 990,27	0,00	0,00	3 179 516,00	0,00	0,00	3 179 516,00	3 179 516,00
011	Charges à caractère général (4)	834 600,00	0,00	0,00	813 300,00	0,00	0,00	813 300,00	813 300,00
602231	Fournitures des ateliers de la coll.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60226	Habillement et vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6027	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6042	Achats de prestations de services	100 000,00	0,00	0,00	105 000,00	0,00	0,00	105 000,00	105 000,00
60611	Eau et assainissement	25 000,00	0,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00	25 000,00	25 000,00
60612	Energie - Electricité	165 000,00	0,00	0,00	170 000,00	0,00	0,00	170 000,00	170 000,00
60618	Autres fournitures non stockables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	3 500,00	0,00	0,00	4 500,00	0,00	0,00	4 500,00	4 500,00
60623	Alimentation	3 100,00	0,00	0,00	3 500,00	0,00	0,00	3 500,00	3 500,00
60628	Autres fournitures non stockées	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	8 000,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	20 000,00	0,00	0,00	22 000,00	0,00	0,00	22 000,00	22 000,00
60633	Fournitures de voirie	1 100,00	0,00	0,00	800,00	0,00	0,00	800,00	800,00
60636	Habillement et vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00	1 500,00	1 500,00
6064	Fournitures administratives	7 000,00	0,00	0,00	6 000,00	0,00	0,00	6 000,00	6 000,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	7 000,00	0,00	0,00	6 000,00	0,00	0,00	6 000,00	6 000,00
6067	Fournitures scolaires	12 000,00	0,00	0,00	12 000,00	0,00	0,00	12 000,00	12 000,00
6068	Autres matières et fournitures	10 000,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
611	Contrats de prestations de services	25 000,00	0,00	0,00	7 000,00	0,00	0,00	7 000,00	7 000,00
61351	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	10 000,00	0,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00	25 000,00	25 000,00
614	Charges locatives et de copropriété	7 000,00	0,00	0,00	6 500,00	0,00	0,00	6 500,00	6 500,00
61521	Entretien terrains	35 000,00	0,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00	25 000,00	25 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	16 000,00	0,00	0,00	16 000,00	0,00	0,00	16 000,00	16 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	5 000,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00
61524	Entretien bois et forêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	5 000,00	0,00	0,00	17 000,00	0,00	0,00	17 000,00	17 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	4 000,00	0,00	0,00	7 000,00	0,00	0,00	7 000,00	7 000,00
6156	Maintenance	85 000,00	0,00	0,00	90 000,00	0,00	0,00	90 000,00	90 000,00
6161	Multirisques	25 000,00	0,00	0,00	27 000,00	0,00	0,00	27 000,00	27 000,00

Commune de Voglans - Budget Communal - BP (projet de budget) - 2024

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le

Berger
Levrault

ID : 073-217303296-20240408-2024-026-DE

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6168	Autres primes d'assurance	13 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	26 000,00	0,00		27 000,00	0,00	0,00	27 000,00	27 000,00
6182	Documentation générale et technique	10 000,00	0,00		10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	4 000,00	0,00		5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6188	Autres frais divers	1 000,00	0,00		1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00
62268	Autres honoraires, conseils	60 000,00	0,00		33 000,00	0,00	0,00	33 000,00	33 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	25 000,00	0,00		20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00
6228	Divers	500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	4 000,00	0,00		1 500,00	0,00	0,00	1 500,00	1 500,00
6232	Fêtes et cérémonies	8 000,00	0,00		8 000,00	0,00	0,00	8 000,00	8 000,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00		500,00	0,00	0,00	500,00	500,00
6238	Divers	1 000,00	0,00		1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6247	Transports collectifs	16 000,00	0,00		18 000,00	0,00	0,00	18 000,00	18 000,00
6248	Divers	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	600,00	0,00		1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6261	Frais d'affranchissement	3 800,00	0,00		3 500,00	0,00	0,00	3 500,00	3 500,00
6262	Frais de télécommunications	10 000,00	0,00		13 000,00	0,00	0,00	13 000,00	13 000,00
627	Services bancaires et assimilés	1 000,00	0,00		2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	6 500,00	0,00		6 500,00	0,00	0,00	6 500,00	6 500,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	5 000,00	0,00		9 000,00	0,00	0,00	9 000,00	9 000,00
6284	Redevances pour services rendus	1 000,00	0,00		500,00	0,00	0,00	500,00	500,00
63512	Taxes foncières	33 000,00	0,00		33 000,00	0,00	0,00	33 000,00	33 000,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	908 400,00	0,00		1 045 500,00	0,00	0,00	1 045 500,00	1 045 500,00
6218	Autre personnel extérieur	125 000,00	0,00		135 000,00	0,00	0,00	135 000,00	135 000,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	2 300,00	0,00		2 500,00	0,00	0,00	2 500,00	2 500,00
6333	Particip. employeurs format. prof. cont.	4 000,00	0,00		4 000,00	0,00	0,00	4 000,00	4 000,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	10 000,00	0,00		12 000,00	0,00	0,00	12 000,00	12 000,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	1 500,00	0,00		1 500,00	0,00	0,00	1 500,00	1 500,00
64111	Rémunération principale titulaires	358 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00		422 000,00	0,00	0,00	422 000,00	422 000,00
64113	NBI	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	0,00	0,00		7 500,00	0,00	0,00	7 500,00	7 500,00
64131	Rémunérations	166 600,00	0,00		150 000,00	0,00	0,00	150 000,00	150 000,00
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00		2 500,00	0,00	0,00	2 500,00	2 500,00

Commune de Voglians - Budget Communal - BP (projet de budget) - 2024

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le

ID : 073-217303296-20240408-2024_026-DE



Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6417	Rémunérations des apprentis	6 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	93 500,00	0,00		95 000,00	0,00		95 000,00	95 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	98 000,00	0,00		153 000,00	0,00		153 000,00	153 000,00
6454	Cotisations aux A.S.E.D.I.C.	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	24 000,00	0,00		24 000,00	0,00		24 000,00	24 000,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	18 000,00	0,00		15 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00
64731	Allocations chômage versées directement	1 000,00	0,00		1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	500,00	0,00		500,00	0,00		500,00	500,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00		20 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00
014	Atténuations de produits	46 000,00	0,00		42 000,00	0,00		42 000,00	42 000,00
7392221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	42 000,00	0,00		42 000,00	0,00		42 000,00	42 000,00
7498	Autres revers./dotations, participations	4 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	194 300,00	0,00	0,00	195 686,00	0,00	0,00	195 686,00	195 686,00
65311	Indemnités de fonction	73 000,00	0,00		76 000,00	0,00		76 000,00	76 000,00
65312	Frais de mission et de déplacement	100,00	0,00		100,00	0,00		100,00	100,00
65313	Cotisations de retraite	3 200,00	0,00		3 300,00	0,00		3 300,00	3 300,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	8 000,00	0,00		8 200,00	0,00		8 200,00	8 200,00
65315	Formation	1 500,00	0,00		1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	5 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
65568	Autres contributions	55 000,00	0,00		58 000,00	0,00		58 000,00	58 000,00
6558	Autres contributions obligatoires	4 000,00	0,00		4 000,00	0,00		4 000,00	4 000,00
657358	Subv. fonct. autres groupements	0,00	0,00		14 000,00	0,00		14 000,00	14 000,00
657362	Subv. Fonct. BA/régies	6 500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
657363	Subv.Fonct. CCAS/CIAS	0,00	0,00		8 000,00	0,00		8 000,00	8 000,00
657364	Subv.Fonct. Caisse des écoles	0,00	0,00		7 000,00	0,00		7 000,00	7 000,00
65741	Subv. de fonctionnement aux ménages	38 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00		16 086,00	0,00		16 086,00	16 086,00
65811	Droits d'utilisat* - informatique nuage	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
65818	Autres	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
65888	Autres	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65886	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion des services	1 983 300,00	0,00	0,00	2 096 486,00	0,00	0,00	2 096 486,00	2 096 486,00
66	Charges financières	30 667,52	0,00		33 500,00	0,00		33 500,00	33 500,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	30 667,52	0,00		33 500,00	0,00		33 500,00	33 500,00
67	Charges spécifiques (4)	3 000,00	0,00		8 000,00	0,00		8 000,00	8 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	3 000,00	0,00		8 000,00	0,00		8 000,00	8 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	3 000,00			1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	3 000,00			1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00		0,00			
	Total des charges financières et spécifiques	36 667,52	0,00	0,00	42 500,00	0,00		42 500,00	42 500,00
	Total des dépenses réelles	2 019 967,52	0,00	0,00	2 138 986,00	0,00		2 138 986,00	2 138 986,00
023	Virement à la section d'investissement	409 871,19			1 040 530,00	0,00		1 040 530,00	1 040 530,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	5 211,56			0,00	0,00		0,00	0,00
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	5 211,56			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre	415 022,75			1 040 530,00	0,00		1 040 530,00	1 040 530,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

Commune de Voglans - Budget Communal - BP (projet de budget) - 2024

- (4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
- (6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = FI 040) (DF 043 = RF 043).
- (8) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 678 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stock ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
- (10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le



ID : 073-217303296-20240408-2024_026-DE

III – VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

III
B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	2 344 417,00	0,00	3 079 516,00	0,00	3 079 516,00
013	Atténuations de charges (3)	4 000,00	0,00	33 600,00	0,00	33 600,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	4 000,00	0,00	11 160,00	0,00	11 160,00
6479	Remboursst sur autres charges sociales	0,00	0,00	22 440,00	0,00	22 440,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	168 260,00	0,00	212 800,00	0,00	212 800,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	1 500,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
70321	Stationnement et location voie publique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70323	Red. occupation dom. public	3 500,00	0,00	4 500,00	0,00	4 500,00
7062	Redevances services à caractère culturel	260,00	0,00	300,00	0,00	300,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	105 000,00	0,00	140 000,00	0,00	140 000,00
70846	Mise à dispo personnel GFP de rattach.	50 000,00	0,00	48 000,00	0,00	48 000,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	0,00	0,00	13 000,00	0,00	13 000,00
70878	Remb. frais par des tiers	8 000,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	823 565,00	0,00	818 565,00	0,00	818 565,00
73211	Attribution de compensation	803 565,00	0,00	803 565,00	0,00	803 565,00
73223	Fonds départ. DMTO pour com - 5000 hab.	20 000,00	0,00	15 000,00	0,00	15 000,00
731	Fiscalité locale	990 592,00	0,00	1 004 231,00	0,00	1 004 231,00
73111	Impôts directs locaux	843 592,00	0,00	819 231,00	0,00	819 231,00
73141	Taxe sur la conso. finale d'électricité	35 000,00	0,00	35 000,00	0,00	35 000,00
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure	112 000,00	0,00	150 000,00	0,00	150 000,00
7318	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	37 000,00	0,00	89 320,00	0,00	89 320,00
74111	Dotation forfaitaire des communes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
741121	DSR des communes	30 000,00	0,00	20 000,00	0,00	20 000,00
742	Dot. aux élus locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
744	FACTVA	1 000,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00
74718	Autres participations Etat	5 000,00	0,00	4 900,00	0,00	4 900,00
7473	Participation départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747888	Autres	1 000,00	0,00	12 000,00	0,00	12 000,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	0,00	0,00	51 420,00	0,00	51 420,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	320 000,00	0,00	350 000,00	0,00	350 000,00
752	Revenus des immeubles	310 000,00	0,00	320 000,00	0,00	320 000,00
75888	Autres	10 000,00	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00
	Total des recettes de gestion des services	2 343 417,00	0,00	2 508 516,00	0,00	2 508 516,00

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le

Berger
Levrault

ID : 073-217303296-20240408-2024_026-DE

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	1 000,00	0,00	571 000,00	0,00	571 000,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	1 000,00	0,00	3 000,00	0,00	3 000,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	568 000,00	0,00	568 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		2 344 417,00	0,00	3 079 516,00	0,00	3 079 516,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destinés à retracer le prélevement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

IV

A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le

ID : 073-217303296-20240408-2024_026-DE



IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)		A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
	DEPENSES						
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	RECETTES						
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Commune de Voglans - Budget Communal - BP (projet de budget) - 2024

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Envoyé en préfecture le 12/04/2024
 Reçu en préfecture le 12/04/2024
 Publié le
 ID : 073-217303296-20240408-2024_026-DE



IV – ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé (8)	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					2 050 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					2 050 000,00									
00001317888	Société CREDIT AGRICOLE	27/04/2018		30/07/2018	250 000,00	F			0,800		T	C	O	A-1
00001480394	Société CREDIT AGRICOLE	13/11/2018		25/02/2019	150 000,00	F			1,082		T	X Echéance constante	O	A-1
00001988167	Société CREDIT AGRICOLE	10/09/2020		15/12/2020	400 000,00	F			0,422		T	X Echéance constante		A-1
00002411717	Société CREDIT AGRICOLE	12/04/2022		30/08/2022	250 000,00	F			1,226		T	X Echéance constante		A-1
00002544772	Agence CA DES SAVOIE	10/10/2022		25/02/2023	1 000 000,00	F			2,666		T	X Echéance constante		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
102/2020		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F			0,000		X	XX	O	
126/2012		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F			0,000		X	XX	O	
169/2012		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F			0,000		X	XX	O	
171/2017		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F			0,000		X	XX	O	
179/2019		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F			0,000		X	XX	O	
189/2016		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F			0,000		X	XX	O	
209/2014		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F			0,000		X	XX	O	
282/2015		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F			0,000		X	XX	O	
407/2018		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F			0,000		X	XX	O	
439/2019		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F			0,000		X	XX	O	
440/2019		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F			0,000		X	XX	O	
441/2019		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F			0,000		X	XX	O	

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le

Berger
Levrault

ID : 073-217303296-20240408-2024_026-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (4)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux Initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
63/2015 MDT 141/2019		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					2 050 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner la ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant ; P pour amortissement progressif ; F pour *in fine* ; X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après ouverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			IC/NE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	Capital	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		1 479 023,57					27 200,70	0,00	2 432,08	2 432,08
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		1 479 023,57					27 200,70	0,00	2 432,08	2 432,08
00001317888		0,00	A-1	53 571,46	1,25	F	0,800		321,43	0,00	24,20	24,20
00001480394		0,00	A-1	43 986,54	1,83	F	1,082		375,90	0,00	23,32	23,32
00001986167		0,00	A-1	271 837,20	6,67	F	0,422		1 079,10	0,00	43,32	43,32
00002411717		0,00	A-1	198 208,39	5,33	F	1,226		2 256,17	0,00	175,29	175,29
00002544772		0,00	A-1	911 419,98	8,83	F	2,666		23 166,10	0,00	2 169,06	2 169,06
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
102/2020		0,00	A-1	0,00	0,00	F	0,000		0,00	0,00	0,00	0,00
126/2012		0,00	A-1	0,00	0,00	F	0,000		0,00	0,00	0,00	0,00
169/2012		0,00	A-1	0,00	0,00	F	0,000		0,00	0,00	0,00	0,00
171/2017		0,00	A-1	0,00	0,00	F	0,000		0,00	0,00	0,00	0,00
175/2019		0,00	A-1	0,00	0,00	F	0,000		0,00	0,00	0,00	0,00
189/2016		0,00	A-1	0,00	0,00	F	0,000		0,00	0,00	0,00	0,00
209/2014		0,00	A-1	0,00	0,00	F	0,000		0,00	0,00	0,00	0,00
282/2015		0,00	A-1	0,00	0,00	F	0,000		0,00	0,00	0,00	0,00
407/2018		0,00	A-1	0,00	0,00	F	0,000		0,00	0,00	0,00	0,00
439/2019		0,00	A-1	0,00	0,00	F	0,000		0,00	0,00	0,00	0,00
440/2019		0,00	A-1	0,00	0,00	F	0,000		0,00	0,00	0,00	0,00
441/2019		0,00	A-1	0,00	0,00	F	0,000		0,00	0,00	0,00	0,00
63/2015		0,00	A-1	0,00	0,00	F	0,000		0,00	0,00	0,00	0,00
MDT 141/2019		0,00	A-1	0,00	0,00	F	0,000		0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le

ID : 073-217303296-20240408-2024_026-DE

Berger
Levrault



Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour MEIP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		1 479 023,57					223 378,97	27 200,70	0,00	2 432,09

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.
 (11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».
 (12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
 (13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
 (14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.
 (15) Taux après opérations de couvertures éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
 (16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
 (17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

IV
B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
	Nombre de produits	% de l'encours						
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sans unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (floor)	Nombre de produits	19	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	99,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	1 479 023,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 : multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits							0
	% de l'encours							0,00
	Montant en euros							0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le

ID : 073-217303296-20240408-2024_026-DE



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015 Emprunts garantis (1)	2 152 007,44	1 251 968,20	
8016 Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017 Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés			
Marchés de partenariat (4)	0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements donnés.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV - ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES - ENGAGEMENTS HORS BILAN

B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					133 434,50	89 110,57										2 094,10	5 025,22	
Commune de Voglians	2013	X Echéance constante	LOGEMENT ICF SUD EST DOMAINE DES CIMES	Agences CA ILE DE FRANCE	133 434,50	89 110,57	14,25	A	F	2,350	F	2,350	-			2 094,10	5 025,22	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de financement social					2 018 572,94	1 162 857,63										22 597,38	108 289,59	
ICF SUD EST MEDITERRANEE	2012	X Echéance constante	Domaine des Cimes	Etablissement CAISSE DES DEPOTS CONSIGNATION	224 921,50	161 667,05	22,87	A	V	2,850	V	1,350	-			2 182,51	6 041,09	
OPAC DE SAVOIE	2011	X Echéance constante	Const logements Imm LA FONTAINE	Etablissement CAISSE DES DEPOTS CONSIGNATION	556 483,60	49 877,66	0,67	T	F	2,920	F	2,920	-			912,94		
OPAC DE SAVOIE	2018	X Echéance constante	Const logements Les Jardins du Comté	Etablissement CAISSE DES DEPOTS CONSIGNATION	1 237 167,84	951 312,92	14,33	A	V	2,050	V	2,050	-			19 501,91	52 304,94	
TOTAL GENERAL					2 152 007,44	1 251 968,20										24 691,46	113 301,11	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le

ID : 073-217303296-20240408-2024_026-DE

Berger
Levrault

Commune de Voglians - Budget Communal - BP (projet de budget) - 2024

- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).
- (5) Taux annuel, tous frais compris.
- (6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire OCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le



ID : 073-217303296-20240408-2024_026-DE

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES		B8

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					0,00
FONCTIONNEMENT (total)					45 086,00
657358	SUBVENTION 2024	DELIBERATION 2024-014 du 11/03/2024	SCOP PLANET	Entreprise	14 000,00
657363	SUBVENTION 2024	DELIBERATION 2024-014 du 11/03/2024	Etablissement CCAS	Etablissement de droit public	8 000,00
657364	SUBVENTION 2024	DELIBERATION 2024-014 du 11/03/2024	Association ASSOCIATION SCOLAIRE ECOLE MATERNELLE	Association	3 000,00
657364	SUBVENTION 2024	DELIBERATION 2024-014 du 11/03/2024	Association ASSOC SPORTIVE SCOLAIRE	Association	4 000,00
65748	SUBVENTION 2024	DELIBERATION 2024-014 du 11/03/2024	Association ESVV-JUDO	Association	2 000,00
65748	SUBVENTION 2024	DELIBERATION 2024-014 du 11/03/2024	Association ASS. PARENTS ELEVES DE VOGLANS	Association	1 400,00
65748	SUBVENTION 2024	DELIBERATION 2024-014 du 11/03/2024	Association LES RECYCLES	Association	300,00
65748	SUBVENTION 2024	DELIBERATION 2024-014 du 11/03/2024	Association ASSOC TOUCH 'RUGBY	Association	1 800,00
65748	SUBVENTION 2024	DELIBERATION 2024-014 du 11/03/2024	Association CREA PATCHWORK	Association	300,00
65748	SUBVENTION 2024	DELIBERATION 2024-014 du 11/03/2024	Association ELAN VOGLANAIS	Association	1 500,00
65748	SUBVENTION 2024	DELIBERATION 2024-014 du 11/03/2024	Association FC SUD LAC	Association	4 000,00
65748	SUBVENTION 2024	DELIBERATION 2024-014 du 11/03/2024	Association ALZHEIMER SAVOIE	Association	150,00
65748	SUBVENTION 2024	DELIBERATION 2024-014 du 11/03/2024	Association GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	Association	1 000,00
65748	SUBVENTION 2024	DELIBERATION 2024-014 du 11/03/2024	Association CHAMBERY CYCLISME	Entreprise	500,00
65748	SUBVENTION 2024	DELIBERATION 2024-014 du 11/03/2024	4 S - SPORT SANTE	Association	150,00
65748	SUBVENTION 2024	DELIBERATION 2024-014 du 11/03/2024	Association LOISIR MUSIQUE VOGLANS	Association	1 000,00
65748	SUBVENTION 2024	DELIBERATION 2024-014 du 11/03/2024	Association APF FRANCE HANDICAP	Association	500,00
65748	SUBVENTION 2024	DELIBERATION 2024-014 du 11/03/2024	Ass. Départ. des Pupilles de l'Enseignement Public ARMEJON Nicolas	Association	150,00
65748	SUBVENTION 2024	DELIBERATION 2024-014 du 11/03/2024	Association APEI LES PAPILLONS BLANCS	Persone physique	100,00
65748	SUBVENTION 2024	DELIBERATION 2024-014 du 11/03/2024	Association ASS. FRANCAISE DES SCLEROSES EN PLAQUES	Association	250,00
65748	SUBVENTION 2024	DELIBERATION 2024-014 du 11/03/2024	Association BANQUE ALIMENTAIRE DE SAVOIE	Association	250,00

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le

ID : 073-217303296-20240408-2024_026-DE



Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
65748	SUBVENTION 2024	DELIBERATION 2024-014 du 11/03/2024	Association LES RESTOS DU COEUR	Association	250,00
65748	SUBVENTION 2024	DELIBERATION 2024-014 du 11/03/2024	Association SOUVENIR FRANCAIS	Association	50,00
65748	SUBVENTION 2024	DELIBERATION 2024-014 du 11/03/2024	COMITE DEP. SAVOIE LIGUE NAT. CONTRE LE CANCER	Association	100,00
65748	SUBVENTION 2024	DELIBERATION 2024-014 du 11/03/2024	Association UNION FEDERALE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRES	Association	36,00
65748	SUBVENTION 2024	DELIBERATION 2024-014 du 11/03/2024	Association LOCOMOTIVE	Association	100,00
65748	SUBVENTION 2024	DELIBERATION 2024-014 du 11/03/2024	Association JALMALV	Association	150,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le

Berger
Levrault

ID : 073-217303296-20240408-2024_026-DE

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES	
EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	73 627,77	0,00
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	-443 715,15	-443 715,15
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 (C)	488 928,64	0,00
Solde de la section Investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	488 928,64	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	227 500,00	0,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	1 420 530,00	0,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	1 681 958,64	0,00

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES

C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		227 500,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		223 500,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	223 500,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		4 000,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
10226	Taxe d'aménagement	4 000,00	0,00
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES
ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES

C1.3**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		1 420 530,00	III 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		380 000,00	0,00
10222	FCTVA	310 000,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	70 000,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		1 040 530,00	0,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	0,00	0,00
281312	Bâtiments scolaires	0,00	0,00
281318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00
281351	Bâtiments publics	0,00	0,00
28138	Autres constructions	0,00	0,00
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	0,00
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		
33...	En-cours de production de blens (5)		
35...	Stocks de produits (5)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	1 040 530,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 28, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

IV – ANNEXES
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS

IV
D3

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (% unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources						
Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources						
TFPB	4 956 000,00	0,00	24,04	0,00	1 191 422,00	0,00
TFPNB	18 900,00	0,00	38,71	0,00	7 316,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	137 100,00	0,00	6,15	0,00	8 432,00	0,00
TOTAL	5 112 000,00	0,00			1 207 170,00	0,00

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le

ID : 073-217303296-20240408-2024_026-DE



(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.
(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 27/03/2024

Présenté par Le Maire (1),

A Voglans, le 08/04/2024

Délibéré par l'assemblée le Conseil Municipal(2), réunie en session Ordinaire

A Voglans, le 08/04/2024

Les membres de l'assemblée délibérante le Conseil Municipal (2),(3).

M. ALAIN GOUJON	
M. CEDRIC POTHIER	
M. ERIC BURDET	
M. JACQUES CONVERT	
M. JEAN NOIRAY	
M. JEAN-CLAUDE POUILLILIAN	
M. MATHIEU CROSET	
M. SEBASTIEN THERME	
M. SYLVAIN GARON-GUINAUD	
M. YVES MERCIER	
MME ANNE CHERPIN	
MME CARMELA SICOLI	
MME FLORIANE PALUMBO	
MME ISABELLE TETAZ	
MME MALIKA BERNOU	
MME MARTINE BERNON	
MME NADIA PULLI	
MME OPHELIE DEVEZE	
MME SANDRINE CAVALLO	

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Nombre de suffrages exprimés : 15

VOTES :

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 27/03/2024













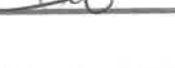


Présenté par Le Maire (1),

A Voglans, le 08/04/2024

Délibéré par l'assemblée le Conseil Municipal(2), réunie en session Ordinaire

A Voglans, le 08/04/2024

Les membres de l'assemblée délibérante le Conseil Municipal (2),(3).

M. ALAIN GOUJON	
M. CEDRIC POTHIER	
M. ERIC BURDET	
M. JACQUES CONVERT	
M. JEAN NOIRAY	
M. JEAN-CLAUDE POUILLILIAN	
M. MATHIEU CROSET	
M. SEBASTIEN THERME	
M. SYLVAIN GARON-GUINAUD	
M. YVES MERCIER	
MME ANNE CHERPIN	
MME CARMELA SICOLI	
MME FLORIANE PALUMBO	
MME ISABELLE TETAZ	
MME MALIKA BERNOU	
MME MARTINE BERNON	
MME NADIA PULLI	
MME OPHELIE DEVEZE	
MME SANDRINE CAVALLO	

V – ARRETE ET SIGNATURES
ARRETE ET SIGNATURES

Certifié exécutoire par Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Voglans, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le

ID : 073-217303296-20240408-2024_027-DE



REPUBLIQUE FRANCAISE

De la Commune de **VOGLANS - SAVOIE**

DEPARTEMENT
SAVOIE

Séance du **8 avril 2024**

N° **2024-027**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents
19	19	14

Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

DATE CONVOCATION
27/03/24

DATE D’AFFICHAGE
27/03/24

L’an deux mille vingt-quatre et le huit avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, en mairie, sous la présidence de Monsieur Yves MERCIER, Maire,

Présents : Yves MERCIER, Martine BERNON, Malika BERNOU, Eric BURDET, Sandrine CAVALLO, Anne CHERPIN, Jacques CONVERT, Ophélie DEVEZE, Sylvain GARON GUINAUD, Alain GOUJON, Jean NOIRAY, Cédric POTHIER (arrivé à 20h22), Carmela SICOLI, Sébastien THERME

Absents : Mathieu CROSET, Floriane PALUMBO, Jean-Claude POULLILIAN, Nadia PULLI, Isabelle TETAZ

POUVOIRS : Isabelle TETAZ donne pouvoir à Martine BERNON

Secrétaire de séance : Sandrine CAVALLO

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu’il est envisagé de réaliser un programme d’installation de borne(s) IRVE sous maîtrise d’ouvrage du SDES.

OBJET
de la
DELIBERATION

**Développement
d’Infrastructures de
Recharge pour
Véhicules Electriques
(bornes IRVE) -
Convention financière**

**Acte rendu exécutoire
après
dépôt en Préfecture**

Le

**et Publication ou
Notification**

Le

A cette occasion, il est rappelé le transfert de la compétence IRVE de la commune de VOGLANS vers le SDES par délibération du Conseil municipal du 5 juin 2023.

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l’article L.2224-37.

Vu la délibération du Comité Syndical du SDES n° CS 4-16-2022 en date du 4 octobre 2022 approuvant la convention d’application du transfert de la compétence IRVE aux collectivités territoriales et les modalités financières de la participation du SDES.

Considérant que le SDES est engagé dans la réalisation d’un Schéma Directeur des IRVE (SDIRVE) qui a été présenté pour validation au Préfet au cours du 4ème trimestre 2022.

Considérant que le transfert de compétence pour une mutualisation du service présente un intérêt pour le territoire de la Savoie et de la commune.

Caractéristiques de l’opération :

Commune d’implantation : Voglans

Secteur(s) : Proche boulangerie Vincent

Nombre de bornes : 1

Type de borne : 22/24 kW - AC/DC- 2 PDC

Pour entreprendre ces travaux, il convient de valider la convention financière de création d'IRVE qui a pour objet de définir les conditions de mise en place d'une ou plusieurs bornes de recharge IRVE par le SDES et ses modalités de participation financière et de règlement des dépenses liées à la réalisation de la présente opération.

Le SDES assurera la maîtrise d'ouvrage de cette opération en confiant les travaux à l'entreprise Citéos titulaire d'un marché de travaux à bons de commande et / ou à Easy Charge (SPBR1), concessionnaire de la DSP eborn regroupant 11 départements (03, 04, 05, 07, 26, 38, 42, 43, 73, 74, 83) en charge de l'exploitation de toutes les bornes IRVE intégrées à ce réseau.

Le coût global prévisionnel de l'opération (maîtrise d'œuvre et travaux) concernant les seul(e)s prestations et travaux transférés au SDES, s'élève à 26 368.93 € TTC.

La participation financière prévisionnelle de la commune s'élève à **9 237.06 €** et concerne les prestations de maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et travaux assurées et/ou gérées par le SDES, le détail des coûts ainsi que les participations financières de chacune des deux parties étant précisés dans l'Annexe Financière Prévisionnelle (AFP) jointe.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- **DE PREVOIR** les crédits d'investissement nécessaires au budget primitif de la commune et de donner mandat au Maire pour régler les sommes dues au SDES ;
- **DE PREVOIR**, le cas échéant, dans chaque budget annuel, les crédits correspondant aux dépenses de fonctionnement et de donner mandat au Maire pour régler les sommes dues au SDES.
- **D'AUTORISER** le Maire à signer la convention financière de création d'IRVE, son Annexe Financière Prévisionnelle (AFP) et tous les autres documents nécessaires au bon déroulement de cette opération ;
- **D'AUTORISER le Maire** à signer la convention d'application du transfert de la compétence IRVE et ses annexes » ;
- **D'AUTORISER le Maire** à signer l'Arrêté portant création d'emplacement réservé en permanence au stationnement des véhicules à mobilité électrique à des fins de recharge ;
- **D'AUTORISER** le Maire à signer la Convention d'Occupation du Domaine d'une Personne publique (CODP).

Fait et délibéré en séance, les, jour, mois, an, susdits

Le secrétaire de séance



Le Maire,

YVES MERCIER





Mairie de
VOGLANS



CONVENTION FINANCIERE DE CREATION D'IRVE*

*Infrastructures de Recharges pour Véhicules Électriques et hybrides rechargeables
Modèle validé au comité syndical 04/10/2022 (délibération n°CS 4-16-2022)

Entre les soussignés :

La collectivité de Voglans, représentée par Monsieur le Maire Yves MERCIER, agissant en application de la délibération n° 2020-0525-01 du 25 mai 2020 et désignée ci-après par l'appellation "**la commune**",

D'une part,

Et

Le SDES, Territoire d'Énergie Savoie, représenté par son Président Michel DYEN agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par les délibérations n° CS 01-08-2020 du 26 février 2020, n° CS 3-9-2020 du 8 octobre 2020, n° CS 3-9-2022 du 14 juin 2022 et n° et n° CS 4-16-2022 du 4 octobre 2022 et désigné ci-après par l'appellation "**le SDES**",

D'autre part,

Vu :

- ▶ L'article L. 2224-37 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) portant sur l'installation de bornes de recharge publiques pour véhicules électriques et véhicules hybrides rechargeables ;
- ▶ La loi du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (MOP) modifiée notamment par l'ordonnance n°2004-566 du 17 juillet 2004 ;
- ▶ La loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;
- ▶ Les délibérations concordantes de transfert de la compétence de la commune au SDES.

Convient de ce qui suit,

Article 1 – Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions de mise en place d'une ou plusieurs bornes de recharge IRVE par le SDES et ses modalités de participation financière et de règlement des dépenses liées à la réalisation de la présente opération.

Les IRVE concernées sont sans restriction d'accès et ouvertes en permanence au public pour la recharge de tous types de véhicules électriques et hybrides rechargeables.

Dans le cadre de la compétence transférée et exercée par le SDES, celui-ci est autorisé à transférer lesdites bornes IRVE dans le périmètre de la Délégation de Service Public (DSP) afférente à la gestion desdites bornes, périmètre comprenant le territoire de la Savoie, DSP mise en place par le groupement de commandes *eborn* constitué de 11 syndicats départementaux d'énergie, dont le SDES est membre, laquelle est exécutoire depuis le 16 mars 2020 et expirera le 15 mars 2028.

La maîtrise d'ouvrage est assurée par le SDES.

Les bornes concernées et à installer dans le cadre de la présente convention sont :

- ▶ 1 borne *accélérée AC-DC* avec 2 points de charge ; 1 x 22 kVA AC et 1 point de charge 1 x 24 kVA DC,

Située Villarcher Boulangerie Vincent

Point GPS : 45.619842, 5.880174;



Article 2 - Modalités financières

2.1 Enveloppe financière prévisionnelle

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est déterminée par le SDES, son montant est alors inscrit dans l'[Annexe Financière Prévisionnelle \(AFP\)](#) jointe au présent document.

Dans le cas où au cours de l'opération, la répartition financière entre les parties conduisait à une majoration de 15% de la participation de la commune, un avenant à la présente convention serait à passer, assorti d'une délibération du conseil municipal validant les termes de cet avenant.

2.2 Enveloppe financière définitive

L'enveloppe financière définitive est déterminée par le SDES, au coût réel, après validation du Décompte Général Définitif (DGD) et solde de l'ensemble des prestations associées à l'opération. Les montants sont alors inscrits dans l'[Annexe Financière Définitive \(AFD\)](#) qui est transmise à la commune avec la demande de versement du solde de sa participation.

2.3 Modalités de versement de la participation financière de la commune

La présente convention sert de décision d'ouverture des crédits par la commune.

Le paiement de la contribution de la collectivité sur l'investissement est effectué au bénéfice du SDES selon les conditions suivantes :

- ▶ Un acompte de 60% du montant global en Euros TTC précisé dans l'[Annexe Financière Prévisionnelle \(AFP\)](#). Cette participation est sollicitée à la date de notification du bon de commande au titulaire du marché inhérent aux travaux et prestations concernant la présente convention. Un justificatif du montant prévisionnel desdits travaux sera transmis à la commune ainsi que le titre de recettes afférent émis par le SDES et correspondant au montant de l'acompte à verser. Les modalités de versement sont celles prévues par les règles de la comptabilité publique en vigueur à la date de réception des éléments précités par la commune.
- ▶ Le solde de la participation financière de la commune, après achèvement des travaux, de l'établissement par le SDES du [Décompte Général Définitif \(DGD\)](#) de l'opération et du solde de l'ensemble des prestations associées. Ces documents seront transmis à la commune, accompagnés de l'[Annexe Financière Définitive \(AFD\)](#) précisant le montant de ce solde ainsi que du titre de recettes afférent émis par le SDES. Les modalités de versement sont celles prévues par les règles de la comptabilité publique en vigueur à la date de réception des éléments précités par la commune.

Article 3 - Durée de la convention

La présente convention financière est réputée effective à réception par le SDES de la délibération susvisée, de la présente convention et de son annexe financière "prévisionnelle" dûment signées des deux parties. Elle s'achève après règlement définitif au SDES du solde de la part communale, au terme de l'opération.

Article 4 - Clauses diverses

Dans le cas où il serait nécessaire d'apporter des modifications à la présente convention, un avenant ou une nouvelle convention devra être conclu préalablement à la mise en œuvre des modifications afférentes.

Les frais de timbres et d'enregistrement seront à la charge des parties qui entendraient soumettre la présente convention à d'éventuelles formalités administratives complémentaires.

Article 5 - Litiges

Les litiges susceptibles de naître à l'occasion de la présente convention seront portés devant le Tribunal Administratif de Grenoble (38).

Fait en 2 exemplaires à La Motte-Servolex, le

Pour "la commune"

Le Maire / Président(e)
M. Yves MERCIER



Pour "le SDES"

Le Président,
Michel DYEN

ANNEXE FINANCIERE "PREVISIONNELLE" SDES

Transfert TCCFE	OUI	TCCFE 3%	NON
Transfert de compétence IRVE	OUI		
Participation SDES > 50 k€ sur une année	NON		
Participation SDES > 5 IRVE sur une année	NON		

COLLECTIVITE : **Voglans-Villarcher**

OPERATION : **22/24 AC/DC**

I - Estimation des travaux de génie civil + fourniture et pose IRVE :	Coût prévisionnel en € HT	TVA	TTC	50% Part SDES en €	Part collectivité en €
Fourniture (MOA SDES) : 1 borne 22/24 kW AC/DC	16 862,00 €	3 372,40 €	20 234,40 €	11 803,40 €	8 431,00 €
Installation + aménagement des places (MOA SDES)	4 011,10 €	802,22 €	4 813,32 €	2 807,77 €	2 005,55 €
Montant de remise pour quantité d'IRVE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Actualisation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Divers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total travaux	20 873,10 €	4 174,62 €	25 047,72 €	14 611,17 €	10 436,55 €
Prime ADVENIR du 1-01-2023 au 31-12-2024 (montant ne pouvant dépasser 30% du montant HT des travaux)	-4 000,00 €	0,00 €	-4 000,00 €	0,00 €	-4 000,00 €
Total	16 873,10 €	4 174,62 €	21 047,72 €	14 611,17 €	6 436,55 €

II - Raccordement Enedis :	Coût prévisionnel en € HT	TVA	TTC	50% Part SDES en €	Part collectivité en €
Raccordement IRVE (MOA Enedis), P <= 36 kW. Ce prix est à valeur indicative et sera définitif une fois l'étude terrain Enedis réalisée et établissement de la Proposition Technique et Financière (PTF) par Enedis.	1 166,67 €	233,33 €	1 400,00 €	0,00 €	1 400,00 €

III - Estimation maîtrise d'œuvre, contrôle des ouvrages et mission SPS du BPU :	Coût prévisionnel en € HT	TVA	TTC	50% Part SDES en €	Part collectivité en €
Maîtrise d'œuvre BPU (prévu dans DQE)	770,00 €	154,00 €	924,00 €	539,00 €	385,00 €
Consuel / contrôle technique des ouvrages (prévu dans DQE)	197,00 €	39,40 €	236,40 €	137,90 €	98,50 €
Mission de coordination SPS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL maîtrise d'œuvre, contrôles et SPS	967,00 €	193,40 €	1 160,40 €	676,90 €	483,50 €

IV - Divers, imprévus :	Coût prévisionnel en € HT	TVA	TTC	50% Part SDES en €	Part collectivité en €	
Total des imprévus : frais divers, augmentation des fournitures, ...	10,0%	2 300,68 €	460,14 €	2 760,81 €	1 610,47 €	1 150,34 €

V - Total travaux et maîtrise d'œuvre :	Coût prévisionnel en € HT	TVA	TTC	50% Part SDES en €	Part collectivité en €
	21 307,44 €	5 061,49 €	26 368,93 €	16 898,54 €	9 470,39 €

VI - Frais de maîtrise d'ouvrage et/ou de maîtrise d'œuvre :	Coût prévisionnel en € HT	TVA	TTC	50% Part SDES en €	Part collectivité en €
Transfert de compétence IRVE vers SDES : oui/non	OUI				
Maîtrise d'ouvrage SDES (0 % ou 2,5 % ou 5 % sur TTC non soumis à TVA)	0,0%	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

VII - Coût global opération :	Coût prévisionnel en € HT	TVA	TTC	50% Part SDES en €	Part collectivité en €
	21 307,44 €	5 061,49 €	26 368,93 €	16 898,54 €	9 470,39 €

Montant valable jusqu'au 31/12/2024

Visa collectivité
 Date : 12/04/2024
 Nom : Yves MERCIER
 Fonction : Maire



TCCFE SDES	OUI
Compétence SDES	OUI
TCCFE 3%	NON

HT SDES	HT collectivité
12 070,39 €	9 237,06 €

TVA SDES	TVA collectivité	TVA totale
4 828,16 €	233,33 €	5 061,49 €
Dont TVA collectivité non récupérable (raccordement)		
233,33 €		

Part SDES	Participation collectivité	Montant total TTC de l'opération	Acompte 50% collectivité
16 898,54 €	9 470,39 €	26 368,93 €	5 682,23 €

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le

ID : 073-217303296-20240408-2024_027-DE





ANNEXE FINANCIERE "PREVISIONNELLE" SDES

Transfert TCCFE	OUI	
Transfert de compétence IRVE	OUI	TCCFE 3% NON
Participation SDES > 50 k€ sur une année	NON	
Participation SDES > 5 IRVE sur une année	NON	
IRVE		

COLLECTIVITE : Voglans-Villarcher

OPERATION : 22/22 AC

	Coût prévisionnel en € HT	TVA	TTC	50% Part SDES en €	Part collectivité en €
I - Estimation des travaux de génie civil + fourniture et pose IRVE :					
Fourniture (MOA SDES) : 1 borne 22/22 kW AC/AC	6 265,00 €	1 253,00 €	7 518,00 €	4 385,50 €	3 132,50 €
Installation + aménagement des places (MOA SDES)	3 869,10 €	773,82 €	4 642,92 €	2 708,37 €	1 934,55 €
Montant de remise pour quantité d'IRVE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Actualisation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Divers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total travaux	10 134,10 €	2 026,82 €	12 160,92 €	7 093,87 €	5 067,05 €
Prime ADVENIR du 1-01-2023 au 31-12-2043 (montant ne pouvant dépasser 30% du montant HT des travaux)	-2 600,00 €	0,00 €	-2 600,00 €	0,00 €	-2 600,00 €
Total	7 534,10 €	2 026,82 €	9 560,92 €	7 093,87 €	2 467,05 €

II - Raccordement Enedis :					
Raccordement IRVE (MOA Enedis), P <= 36 kW. Ce prix est à valeur indicative et sera définitif une fois l'étude terrain Enedis réalisée et établissement de la Proposition Technique et Financière (PTF) par Enedis.	1 166,67 €	233,33 €	1 400,00 €	0,00 €	1 400,00 €

III - Estimation maîtrise d'œuvre, contrôle des ouvrages et mission SPS du BPU :					
Maîtrise d'œuvre BPU (prévu dans DQE)	770,00 €	154,00 €	924,00 €	539,00 €	385,00 €
Consuel / contrôle technique des ouvrages (prévu dans DQE)	197,00 €	39,40 €	236,40 €	137,90 €	98,50 €
Mission de coordination SPS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL maîtrise d'œuvre, contrôles et SPS	967,00 €	193,40 €	1 160,40 €	676,90 €	483,50 €

IV - Divers, imprévus :					
Total des imprévus : frais divers, augmentation des fournitures, ...	10,0%	1 226,78 €	245,36 €	1 472,13 €	858,74 €

V - Total travaux et maîtrise d'œuvre :	10 894,54 €	2 698,91 €	13 593,45 €	8 629,51 €	4 963,94 €
--	--------------------	-------------------	--------------------	-------------------	-------------------

VI - Frais de maîtrise d'ouvrage et/ou de maîtrise d'œuvre :					
Transfert de compétence IRVE vers SDES : oui/non		OUI			
Maîtrise d'ouvrage SDES (0 % ou 2,5 % ou 5 % sur TTC non soumis à TVA)	0,0%	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

VII - Coût global opération :	10 894,54 €	2 698,91 €	13 593,45 €	8 629,51 €	4 963,94 €
--------------------------------------	--------------------	-------------------	--------------------	-------------------	-------------------

Montant valable jusqu'au 31/12/2024

Visa collectivité
 Date : 08/04/24
 Nom : Le Maire,
 Fonction : Yves MERCIER



TCCFE SDES	OUI
Compétence SDES	OUI
TCCFE 3%	NON

HT SDES	HT collectivité
6 163,94 €	4 730,61 €

TVA SDES	TVA collectivité	TVA totale
2 465,58 €	233,33 €	2 698,91 €
Dont TVA collectivité non récupérable (raccordement)		
233,33 €		

Part SDES	Participation collectivité	Montant total TTC de l'opération	Acompte 60% collectivité
8 629,51 €	4 963,94 €	13 593,45 €	2 978,36 €

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le

ID : 073-217303296-20240408-2024_027-DE



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le

ID : 073-217303296-20240408-2024_028-DE

Berger
Levrault

REPUBLIQUE FRANCAISE

De la Commune de VOGLANS - SAVOIE

DEPARTEMENT
SAVOIE

Séance du 8 avril 2024

N° 2024-028

L'an deux mille vingt-quatre et le huit avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, en mairie, sous la présidence de Monsieur Yves MERCIER, Maire,

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents
19	19	14

Présents : Yves MERCIER, Martine BERNON, Malika BERNOU, Eric BURDET, Sandrine CAVALLO, Anne CHERPIN, Jacques CONVERT, Ophélie DEVEZE, Sylvain GARON GUINAUD, Alain GOUJON, Jean NOIRAY, Cédric POTHIER (arrivé à 20h22), Carmela SICOLI, Sébastien THERME

Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Absents : Mathieu CROSET, Floriane PALUMBO, Jean-Claude POUILLILIAN, Nadia PULLI, Isabelle TETAZ

DATE CONVOCATION

27/03/24

POUVOIRS : Isabelle TETAZ donne pouvoir à Martine BERNON

DATE D'AFFICHAGE

27/03/24

Secrétaire de séance : Sandrine CAVALLO

Madame Martine BERNON expose au Conseil Municipal que Planet'Jeunes a redéfini les modalités de mise en œuvre des chantiers jeunes à destination du public 11/17 ans et propose la mise en place d'une convention avec les communes.

OBJET
de la
DELIBERATION

Ce projet a 5 finalités en direction des jeunes :

- Développer la notion d'écocitoyenneté
- Être acteur d'animations locales à vocation solidaire, sportive, ...
- Être porteur d'un projet individuel ou collectif
- Œuvrer pour le développement des communes et l'intérêt collectif
- Financer leurs loisirs

**Convention pour les
chantiers jeunes**

Cette convention définit l'organisation des chantiers jeunes, l'engagement de Planet'Jeunes et de la commune pour la réussite du chantier ainsi que les modalités financières.

**Acte rendu exécutoire
après
dépôt en Préfecture**

Le

Après lecture de la convention et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- **DE CONSTATER ET D'ADMETTRE** les termes de la convention telle qu'elles sont soumises ;
- **DE CONSTATER ET D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention annexée ;

**et Publication ou
Notification**

Le

Fait et délibéré en séance, les, jour, mois, an, susdits

Le secrétaire de séance

Le Maire,
YVES MERCIER





CONVENTION DE PARTENARIAT CHANTIERS JEUNES

ENTRE

Planèt'Jeunes, sis à Méry (73420), 445 rue Louis Armand, représenté par sa Présidente, Mme Martine BERNON, dénommé Planet'Jeunes

D'une part,

ET

Mairie de Voglans, sis à Voglans (73420), 586 rue Centrale, représenté par son Maire, M. Yves MERCIER, dénommé la commune

D'autre part,

IL EST EXPOSE ET CONVENU CE QUI SUIT

1. L'organisation du chantier jeunes est une action conjointe et partenariale entre Planèt'Jeunes et la commune. Le chantier est proposé à un public de 11/17 ans par Planet'Jeunes dans le cadre de son animation jeunesse.
2. Ce projet a 5 finalités en direction des jeunes :
 - Développer la notion d'écocitoyenneté
 - Être acteur d'animations locales à vocation solidaire, sportive, ...
 - Être porteur d'un projet individuel ou collectif
 - Œuvrer pour le développement des communes et l'intérêt collectif
 - Financer leurs loisirs
3. L'animateur jeunesse s'engage à accompagner les jeunes des communes adhérentes dans le chantier proposé par ladite commune et s'assure des règles de sécurité définies en amont.
4. La commune s'engage à mettre à disposition le matériel nécessaire à la réalisation du chantier. Un suivi par le personnel de la commune et/ou par les élus pourra être mis en place pour valider l'avancée du projet et pour créer une relation avec les jeunes. Ce chantier ne doit présenter aucun risque pour les participants.

5. Organisation

- La commune propose un chantier à Planet'Jeunes. La durée, le nombre de jeunes et le cadre du chantier est validé conjointement.
 - Planet'Jeunes propose les chantiers jeunes dans le cadre des activités de l'animation jeunesse.
 - Les jeunes qui s'inscrivent s'engage sur la durée totale du chantier.
6. La commune s'engage à prendre en charge les frais liés au matériel nécessaire pour la réalisation du chantier et à indemniser les interventions sur une base de 18 euros par jeunes et par demi-journée.
7. Cette indemnisation sera effectuée à la fin de la prestation à Planet'Jeunes. En contrepartie Planet'Jeunes s'engage à assurer le suivi et la gestion budgétaire des montants dédiés. Chaque participant pourra bénéficier de son crédit pour profiter des animations proposées par Planet'jeunes (séjours, activités...) par simple demande auprès de l'animatrice jeunesse.
8. En cas de dénonciation de la présente convention par l'une ou l'autre des parties et dans les limites des dispositions prévues à l'article 9, le calcul du montant de la prestation dûe sera fait au prorata du nombre d'heures d'intervention effectuées à la date effective de rupture de la présente convention.
9. La présente convention peut être dénoncée :
- ↳ Par Planèt'Jeunes si les activités ne sont pas en adéquation avec les propositions retenues, les capacités des participants ou présentent un danger quelconque.
 - ↳ Par la commune pour tout motif d'intérêt général, dûment constaté et signifié à Planèt'Jeunes par lettre recommandée.

Fait à Méry, le 08/04/2024

La Présidente de Planèt'Jeunes

Mme Martine BERNON

Le Maire

M. Yves MERCIER

